



UFR DES Lettres, SCIENCES DU Langage et arts

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts

Séance du 06.11.18

Relevé de décisions

Présents : Michèle CLEMENT, Sarah AL-MATARY, Stéphane GIOANNI, Emmanuel REIBEL, Pierre SABY, Muriel JOUBERT, Dario MARCHIORI, Céline CANDIARD, Julie SERMON, Laurence HIDANI, Vincent FROGET, Denis VIGIER, Yannick CHEVALIER, Tristan VIGLIANO, Nathalie LEVERRIER, Vincent TULEU, Michel FIGUET, Simon VALETTE, Christelle LAIZE-GRATIAS, Rachel MAUDUIT

Membres invités : Françoise ANDRIEUX, Pascale BRILLET

Procurations :

Marylène Possamai donne procuration à Michèle Clément.

Céline Chabot-Canet donne procuration à Muriel Joubert.

Paule Gioffredi donne procuration à Julie Sermon.

Michel Bert donne procuration à Denis Vigier.

Conseil plénier

1. Présentation des personnalités extérieures et tour de table

Présentation des personnalités extérieures siégeant au Conseil d'UFR :

LEVERRIER Nathalie (Directrice adjointe CRR)

FIGUET Michel (IPR) / TULEU Vincent (IPR)

VALETTE Simon (Proviseur adjoint, Lycée La Martinière Duchère)

NICOLAS Catherine (Enseignante - ESPE)

LAIZE-GRATIAS Christelle (Enseignante CPGE, Lycée du Parc)

DELAMARCHE Claire (Auditorium de Lyon)

MAUDUIT Rachel (Pôle emploi Cadres)

MOREAU Jacques (CEFEDM)

Sont excusés ce jour : Catherine NICOLAS, Claire DELAMARCHE et Jacques MOREAU.

2. Présentation des arbitrages du dialogue de gestion

Suite au dialogue de gestion, les enveloppes octroyées par l'Université à l'UFR LESLA pour le budget initial 2019 sont les suivantes :

Fonctionnement : 90 000 €

Investissement : 20 000 €

Masse salariale : 278 190 €

Pour un total de crédits en dépenses de 388 190 € et une prévision de recettes à hauteur de 337 197 €

Les demandes formulées par l'UFR ont donc été approuvées par la Présidence et la Direction du Budget et des Finances (DBF), à l'exception de la masse salariale (demande initiale : 293 233 €).

La présentation et le vote du budget initial de l'UFR LESLA auront lieu lors de la séance du 4 décembre 2018.

Les postes attribués à l'UFR LESLA dans le cadre de la campagne d'emploi EC 2019 sont les suivants :

2 postes de PR

- Esthétiques et politiques du spectacle vivant. Approches interdisciplinaires
- Musique, analyse, interprétation. Interactions théorie/pratique

2 postes de MCF

- Histoire de la langue et de la littérature françaises médiévales
- Littérature française et Arts au XIXe siècle

2 postes de PAST

- Techniques et pratiques artistiques du montage
- Enseignements professionnalisants et recherches appliquées au monde professionnel

6 postes d'ATER

- Musique Musicologie
- Linguistique générale et linguistique française
- Langue et linguistique françaises
- Littérature et langue françaises
- Esthétique et Théorie du cinéma
- Histoire et esthétique de la mise en scène (1880-1950)

Denis Vigier regrette que la demande d'un poste de PR Analyse morpho-syntaxique, typologie et description des langues n'ait pas reçu de suite favorable.

3. Dotation en moyens pédagogiques

Une note transmise aux Directeurs d'UFR et aux CSAF détaille les nouvelles règles applicables au calcul de la dotation en moyens pédagogiques allouées aux composantes de formation.

Pour 2018-2019 :

- Les CM seront dotés en CM, quel que soit l'effectif de chacun de ces CM
- Les maquettes de master seront dotées à la maquette (soit au nombre d'heures de formation prévues), et non plus en fonction du rapport H/E qui met en perspective le nombre d'heures de formation avec l'effectif d'étudiants inscrits dans chaque parcours

Ces deux mesures impliquent un effort financier de 450 000 € à l'échelle de l'établissement.

Dans ce cadre et afin que l'offre de formation demeure soutenable, il est demandé aux composantes de réaliser les efforts suivants :

- Dès cette année universitaire 2018-2019 : fermeture des UE optionnelles ou enseignements optionnels dans les parcours de formation qui comptabilisent un effectif inférieur à 15 inscriptions administratives ou un H/E supérieur à 12 ;
- Pour l'année universitaire 2019-2020 : un volume d'heures de formation sera prochainement notifié aux composantes pour les maquettes de master. Chaque UFR devra s'assurer du respect de cette enveloppe et effectuer les ajustements nécessaires sur l'offre de formation de master le cas échéant : fermeture d'enseignements optionnelles à moins de 15 inscrits pédagogiques, conversion de CM en TD dans les maquettes, fermeture d'enseignements obligatoires à faible effectif en privilégiant les mutualisations de cours entre maquettes ou avec des établissements partenaires.

Les modifications de maquette devront être présentées au conseil d'UFR du mois de février.

Pour l'année en cours, aucune fermeture d'option n'a pu être envisagée au sein de l'UFR.

Pour l'année 2019-2020, un travail important devra être effectué dès que l'enveloppe d'heures « master » sera communiquée à l'UFR. Il s'agira principalement de transformer des CM en TD dans les formations à faible effectif ou encore d'ajuster les capacités d'accueil en M1 de sorte que les maquettes soient soutenables financièrement (pour obtenir des effectifs suffisants dans l'ensemble des parcours de formation).

Il s'agira également essentiel de mettre en avant auprès de la Présidence les nombreuses mutualisations internes et externes déjà mises en œuvre dans les maquettes de l'UFR LESLA.

4. Point sur la réforme de la licence

Emmanuel Naya rappelle que l'arrêté du 30 juillet 2018 prévoit une personnalisation et une gestion modulaire du parcours de licence. L'application des dispositions prévues dans l'arrêté

se fera *a minima* à Lyon 2 pour la durée du contrat d'accréditation en cours. Des groupes de travail ont été mis en place au sein de l'Université pour définir les missions et statuts des directeurs d'études, en charge de l'accompagnement des étudiants dans leur parcours personnalisé et les contrats pédagogiques personnalisés.

Samuel Baudry, Vice-président délégué à l'accréditation des licences et à l'évaluation des formations et notamment en charge de la mise en œuvre de la réforme, sera convié à la prochaine séance du conseil d'UFR pour présenter plus en détails les choix opérés au sein de l'établissement.

Pierre Saby souligne que cette individualisation des parcours de formation va complexifier le travail de prévision des effectifs dans chaque module d'enseignement et par voie de conséquence rendre délicate la question de la soutenabilité financière de ces formations modulaires.

5. Capacité d'accueil et conditions d'accès en M1

Le tableau récapitulatif des capacités d'accueil et conditions d'accès en M1 pour les mentions de master portées par l'UFR LESLA pour la campagne d'admission 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

6. Demande de modification de maquettes

Toutes les demandes de modification de maquettes devront être soumises pour approbation au Conseil d'UFR du mois de février.

7. Convention CNSMD – Master Musicologie

Après présentation du projet de partenariat pédagogique en séance, la convention conclue avec le CNSMD au titre du master Musique fondamentale appliquée de la mention musicologie est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil d'UFR.

8. Questions diverses

Le déploiement de l'application E-candidat (dématérialisation des dossiers de demande d'accès) à l'ensemble de l'établissement est programmé pour la campagne d'admission 2019.

Un travail d'élaboration du Projet d'établissement est en cours. Une première réunion à l'attention des directeurs de composante et des CSAF se tiendra début décembre. Par la suite, des groupes de travail seront organisés pour la déclinaison au sein des services et composantes des grandes orientations définies pour l'Université.

Pascale Brillet-Dubois formule une demande au nom du département des Lettres : la possibilité systématique d'intégrer les heures réalisées au titre de l'agrégation interne au sein du service statutaire des enseignants concernés. A l'heure actuelle, les heures d'agrégation interne font l'objet d'une demande d'autorisation de cumul, une souplesse étant prévue par l'établissement uniquement pour les enseignants en sous-service afin de compléter leur service.

Cette demande sera transmise à la DRH.

Julie Sermon présente un projet de sortie pédagogique de grande ampleur au profit des étudiants en cinéma (soit un effectif important d'étudiants concernés) et la possibilité, le cas échéant, de sélectionner un nombre limité d'étudiants sur l'effectif global compte tenu de contraintes financières. Il est rappelé que tous les projets à visée pédagogique sont vivement encouragés et prioritaires. En l'état actuel des finances de l'UFR, il est possible que l'ensemble des frais puissent être couverts de sorte que l'ensemble de la promotion puisse y participer. La question de la sélection, délicate, pourrait se poser en cas de multiplication de telles demandes de soutien financier. Yannick Chevalier précise d'un recours au FSDIE pourrait être envisagé mais que la sélection de certains étudiant.es au détriment d'autres est inenvisageable.

Le Directeur de l'UFR des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Emmanuel Naya



UFR DES SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2